

N°2017-09-11

Réf. Nomenclature « Actes » : 4.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 26 octobre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 octobre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Sornac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. Christophe Arfeuillère qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;
Mme Véronique Bénazet qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;
M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à M. Michel Guitard ;
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;
M. Baptiste Galland qui a donné pouvoir à M. Claude Bauvy ;
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;
M. Gilles Magrit qui a donné pouvoir à M. Marc Bujon ;
Mme Dominique Miermont qui a donné pouvoir à M. Serge Guillaume ;
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Françoise Béziat ;
Mme Marilou Padilla-Ratelade qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil ;
Mme Marie-Hélène Pommier qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul Bourre ;
M. François Ratelade qui a donné pouvoir à M. Pascal Montigny ;
Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à M. Dominique Guillaume ;

M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;
M. Éric Bossaert, excusé (non représenté) ;
M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée) ;
Mme Sandra Délibit, excusée (non représentée) ;
M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;
M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;
M. Robert Gantheil, excusé (non représenté) ;
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;
Mme Chantal Guivarch-Paisnel, excusée (non représentée) ;
M. Michel Lefort-Lary, excusé (représenté) ;
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;
Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;
M. Gérard Moratille, excusé (non représenté) ;
Mme Martine Pannetier, excusé (non représentée) ;
M. Didier Pénéloùx, excusé (représenté) ;
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée) ;
M. Joël Pradel, excusé (représenté) ;
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté) ;
M. Jean-Claude Sangoï, excusé (non représenté) ;
M. Michel Saugeras, excusé (représenté) ;
M. Jean-Michel Taudin, excusé (non représenté) ;

M. Jérôme Valade, excusé (non représenté) ;
M. Gérard Vinsot, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture
À Ussel, le 21/11/17
Le président,

Alain Guéguen est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 68 // pouvoir(s) = 14 // votants = 82

Envoyé en préfecture le 07/11/2017
Reçu en préfecture le 07/11/2017
Affiché le 
ID : 019-200066744-20171026-20170911-DE

Transfert du compte épargne temps d'un agent auprès de la mairie de Neuvic suite à mutation

Considérant la demande de mutation de monsieur Xavier Van de Wiel auprès de la commune de Neuvic à compter du 1^{er} novembre 2017 ;

Considérant les délibérations en date des 29 novembre 2014 et 13 février 2015 du Sirtom de la Région d'Ussel fixant les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps au bénéfice des agents du Syndicat ;

Considérant que monsieur Xavier Van de Wiel est titulaire d'un compte épargne temps ouvert à la date du 4 février 2015 auprès du Sirtom de la Région d'Ussel ;

Considérant que le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale prévoit, en son article 11, que les collectivités ou établissements publics peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement public.

Le président propose :

- le transfert du compte épargne temps de monsieur Xavier Van de Wiel auprès de la mairie de Neuvic suite à la mutation de l'agent à compter du 1^{er} novembre 2017 ;
- l'établissement d'une convention de transfert de compte épargne temps suite à mutation prévoyant les modalités financières de ce transfert conformément à la réglementation en vigueur

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- valide le transfert du compte épargne temps de monsieur Xavier Van de Wiel auprès de la Mairie de Neuvic suite à mutation à compter du 1^{er} novembre 2017 ;
- autorise le Président à signer la convention de transfert de compte épargne suite à mutation qui précise les modalités financières de ce transfert ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour extrait conforme,
À Sornac, le 26 octobre 2017
Le président,
Pierre Chevalier

